

République française - Département du Tarn  
**Extrait des délibérations du conseil municipal  
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mercredi 23 novembre 2022
<p><b><u>Membres en exercice</u> : 15</b> <b><u>Présents</u> : 12</b> <b><u>Votants</u> : 14</b> Pour : 14 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><b><u>Date de la convocation</u> :</b> 15 novembre 2022</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois novembre à 20 heures 30</b> le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Christine DE MEYER, Madame Nathalie CAUWET, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Jennifer ANTOINE</p> <p><b><u>Représentés</u></b> : Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Frédéric DIAZ par Monsieur Xavier BOULARD</p> <p><b><u>Excusée</u></b> : Madame Pascale GOMBAULT</p> <p><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Madame Christine DE MEYER</p>
<p>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24/11/2022 et publication le 24/11/2022</p>	

**Délibération n° DE\_61\_2022**

**Objet :**

**Réhabilitation des bâtiments communaux - Marché de travaux - lot 11 - désamiantage - Attribution du marché**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la délibération n° DE-58-2022 du 26 octobre 2022 l'a autorisé à lancer le marché de travaux pour l'opération de réhabilitation des bâtiments communaux. Le marché de travaux du lot 11 – désamiantage a été lancé le 28 novembre 2022. Les candidats pouvaient déposer leur offre jusqu'au 21 novembre 2022.

Trois offres recevables ont été déposées sur la plateforme des marchés publics.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 22 novembre pour étudier et procéder au classement des candidatures.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu la délibération n° DE-27B-2022 du 13 avril 2022 approuvant le BP 2022 de la Commune ;
- Vu les crédits inscrits au BP 2022 sur l'opération 196 – rénovation des bâtiments, nouvelle mairie ;
- Vu les offres reçues dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation des bâtiments communaux - lot 11 – désamiantage ;
- Entendu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant le rapport de la commission d'appel d'offres du 22 novembre 2022 ;

Et après avoir délibéré par 14 voix pour

- Indique que dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation des bâtiments communaux, lot 11 – désamiantage, marché MAPA-CNE-2022-1, la candidature de l'entreprise BENEZECH TP a été placée première avec une note globale de 84.53/100 selon les critères établis dans le règlement de consultation du marché.
- Attribue le marché à l'entreprise BENEZECH TP pour sa proposition de 52 869.25 € HT soit 63 443.10 € TTC.
- Demande à M. le Maire d'informer les candidats non retenus de cette décision.
- Demande à M. le Maire d'inscrire les crédits correspondant au budget de la Commune.
- Habilite M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

**Le Maire**  
**Gilles CORMIGNON**

